

Expédiée par

M FD
le 13.6 1942

19

MINUTE

CAMP DU VERNET

Rédigée par

M Barroillet

le 10.6 1942

Vu :

Le Chef de Bureau,

Revue et présentée
à l'approbation par le
Secrétaire Général.

minute 90

Objet aff du nommé SANZ GARCIA Ricardo

Repr : v. dépêche n° 15597 Pol 9 du 3.6.42.

Par votre dépêche citée en référence, vous avez bien voulu me demander de vous communiquer mon avis au sujet de la libération éventuelle du nommé SANZ ~~RICARDO~~ GARCIA Ricardo, interné au camp du Vernet.

J'ai l'h. de v. ~~rép.~~ r. c. que cet étranger a déjà fait l'objet de nombreux rapports de ma part, tant pour son cas particulier qu'au sujet du mouvement anarchiste espagnol. SANZ passe en effet pour le chef du Parti ouvrier du Travail au camp et peut être en France. Les rapports le concernant vous ont été adressés tant sous le numéro du 9^e Bureau que de l'Inspection Générale des Services de Police Judiciaire.

Je pense d'ailleurs que la conduite au camp de cet ~~individu~~ ^{individu} n'a jamais donné lieu à des remarques défavorables. Les services de ce centre l'employant même, ainsi que ses compatriotes qui partageaient ses idées pour contrebalancer l'influence communiste en utilisant la haine qui sépare ces deux partis. Néanmoins les précités accordés par le chef de camp aux ~~internés~~ ^{internés} étaient exagérés et, conformément aux prescriptions de votre ^{dépêche} ~~dépêche~~ n° 7 P. Pol 9 du 2.1.1942 elles leur ont été retirées.

Comme suite à votre dépêche n° 1509 P. Pol 9, certains d'entre eux dont a SANZ GARCIA ont été proposés par ma lettre n° 2908 du 30.3.42 pour faire l'objet d'une mesure d'éloignement.

15

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA
SÛRETÉ NATIONALE

N°

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

PROCÈS-VERBAL

L'an mil neuf cent TRENTE NEUF

le Trente Décembre à 14h30.-

Nous, BOURGES Lucien et TARROU Pierre,

Inspecteurs de
Commissaire de Police Mobile, Détachés en mission

Objet:

en résidence à ³ u Camp du Vernet d'Ariège ⁴ Officier de
⁶ Police judiciaire, ⁷ ⁸ ⁹ ¹⁰ ¹¹ ¹² ¹³ ¹⁴
¹⁵ Monsieur le Procureur de la
République.

Affaires: Interrogatoire

de SANZ GARCIA Ricardo

Agé de 41 ans, détenu

au Camp du Vernet

(Ariège)

Vu les instructions de Monsieur le Commissaire
Spécial, Chef de Service.-

Faisons comparaître devant nous le nommé SANZ
GARCIA Ricardo, actuellement interné au Camp du Vernet d'
Ariège (Quartier B-Baraque 6), et procédons à son interrogoi-
toire, assisté du Sieur COSTEDOAT Hubert, 23 ans, interprète
Militaire au Service d'Information du dit Camp.-

Il répond comme suit à nos interpellations succes-
sives:

-. Je me nomme SANZ GARCIA Ricardo, âgé de 41 ans, né
le 27 Novembre 1899 à Valencia (Espagne), fils de Vicente
(décédé), et de GARCIA Ascencio.- Je suis veuf de NOT Jo-
séphine, que j'avais épousée en 1924 à Barcelone (Espagne).
De notre union sont nés deux enfants âgés respec-
tivement de 15 et 2 ans.- Je suis de nationalité Espagno-
le et n'ai jamais été condamné, tant en Espagne qu'en
France.- J'ai exercé diverses professions, notamment celles
d'ouvrier dans le textile, de 16 à 17 ans, de Comptable
et enfin de Journaliste-Ecrivain.- J'ai toujours été de-
miché à Barcelone, à différentes adresses, et en 1936
j'étais encore Ouvrier dans une usine de textiles.-

J'ajoute qu'à cette époque j'étais Membre de la
C.N.T (Confédération Nationale du Travail), et qu'à la
mort de DURGUTTI, "Chef prolétaire", le Conseil de Défense
de Catalogne, m'a désigné pour succéder à ce dernier.-

En 1937, j'ai été nommé Commandant en Chef de la
26^{ème} Division (Secteur de l'Est, front d'Aragon).-

Le 10 Février 1939; lors de la retraite de Catalo-
gne, j'ai été entré en France avec mes troupes, par Bourg-

Ricardo Sanz P. 73 70

-Madame(P.O.) d'où quelques jours après l'on m'a dirigé sur le Camp du Vernet d'riège.-

Lecture faite, persiste et signe, ainsi que l'interprète en Langue Espagnole désigné dessous approuvant quinze mots rayés nuls.-

Ricardo Saur

Les Inspecteurs de Police Mobile,

Ricardo Saur

De même suite entendons à nouveau le nommé SANZ G ROL Ricardo, et lui demandons la provenance des Quarant Sept Mille Francs en Billets de Banque Français, et des différentes pièces d'Or étrangères, saisies sur lui au moment de son internement au Camp du Vernet d'riège.-Il nous déclare:

Les 47.000 Francs, trouvés sur moi lors de mon internement en ce Camp, proviennent d'un change de pièces d'argent et de Billets de Banque Espagnols (antérieurs à la République), que j'ai effectués dans une Banque de Bourg-la-Maine et dont je ne puis vous préciser la raison sociale, enfin dans une "maison de change" de Perpignan, que je ne puis également pas vous désigner.-Sur la somme précitée, il faut déduire environ Six Mille Francs, qui m'ont été confiés par le Colonel Espagnol PEREA Juan, Commandant de l'armée

l'Est, pour payer la solde des Officiers de mon unité.- Comme j'ai été l'objet d'une assignation de résider à La Tronquières (Lot), je n'ai pu procéder au paiement immédiat de la solde de mes Officiers, ignorant totalement le Camp de réfugiés où ils étaient cantonnés.-En un mot, jusqu'à concurrence de 6.000 Francs, la solde de ces Officiers peut être actuellement payée, la reste m'appartient.-

Lecture faite persiste et signe, ainsi que l'interprète en Langue Espagnole sub-désigné.-

Ricardo Saur

Les Inspecteurs de Police Mobile,

Ricardo Saur

Entendons à nouveau le nommé SANZ G ROL Ricardo, sur l'origine des différentes pièces d'Or étrangères trouvées en sa possession lors de son internement au Camp du Vernet S-I Les dix-huit pièces d'or de cinq dollars et la Livre Sterling d'or, figurant sur l'inventaire que j'ai signé en votre présence, et qui ont été changés en Francs par ordre des autorités françaises, depuis mon internement, sont le produit d'un change, de numéraires Espagnols avec les dites pièces.-

S-I J'ai effectué cette transaction en Janvier 1937 avec un soldat étranger servant dans l'armée Espagnole, à Madrid et depuis cette époque, j'ai conservé ces pièces sur moi jusqu'à mon internement.-

S-I

C. B

3-1 La pièce d'Or de Vingt-Cinq Pesetas, qui figure sur l'inventaire, m'appartient, depuis bien avant la guerre d'Espagne. Cette dernière pièce m'a été également saisie lors de mon internement et changée comme les autres, et dans les mêmes conditions.-

Lecture faite, persiste et signe, ainsi que l'interprète en langue Espagnole.-

Les Inspecteurs de Police Mobile,

Ricardo Saur

Ricardo Saur

Entendons à nouveau le nommé R. RICARDO Saur; sur l'origine des bijoux et du masque paraissant être du bronze trouvés en sa possession, lors de son internement au Camp du Vernet.- Il nous déclare:

1) Le Boucle paraissant être en Or, et dont le fermoir se compose de deux pierres blanches, et qui renferme une pièce en Or de l'année 1773, est ma propriété.- C'est ma femme qui m'a offert cette boucle, lors de nos fiançailles, c'est à dire avant 1934.- La pièce m'appartient également.-

2) Le montre (gros modèle), qui, je le crois est en or (marque "Chronomètre-Suprême-Waltham" était celle de mon père).- C'est lui qui me l'a donné le jour de sa mort.-

3) Le montre-bracelet (cuir), marque "Chronographe-Olympique", qui me paraît être en or, m'appartient.- Je me souviens l'avoir achetée avant la révolution Espagnole, pour le prix de 2.500 Pesetas à Barcelone.-

4) Le montre (genre ancien) paraissant être en or, et muni d'une bracelet, probablement de même métal, à l'intérieur de laquelle, l'on peut voir gravé l'inscription "Patent-Lever" appartient à mon fils Floréal Saur.- Il s'agit d'un cadeau de son oncle, actuellement domicilié à Barcelone.-

5) Le fusil (pouvant être en or) sur lequel se trouvent gravés une Couronne Ducal, et la lettre "T", provient d'un faucon de chasse que j'ai amené en France, lors de la retraite et remis aux autorités françaises, à la frontière.-

3-1 Ce fusil de chasse pouvait tirer à balle et c'est évidemment la raison pour laquelle il a été réquisitionné par l'armée Espagnole.-

6) Les deux pendentifs ornés d'une perle blanche chacun appartenait à ma femme.- Je les lui ai toujours connus.-

7) Le collier de perles blanches; muni d'un fermoir, orné de huit brillants, lui appartenait également.-

8) Les deux boucles d'oreille (monture pouvant être en Or), ornées de deux pierres roses, étaient à ma femme.-

9) Le sautoir paraissant être en argent, orné de deux perles blanches, et de petits brillants, ont la même provenance.-

10) La petite montre de dame, en métal blanc ou chromé muni de quatre anneaux de même métal, ont la même origine.

Ricardo Saur

R. S.

.....

....11) Les trois aiguilles à chapeau ou broches, par lesquelles on
OR, appartenant toujours à ma femme.-

12) Le masque could, par lequel on bronze, et représentant
le "Chef prolétaire" DUBOUTI, été offert à ma Division
par les ouvriers fondeurs, qui l'ont coulé.- Je le garde pr
cieusement, car je l'ai en charge.-

Lecture faite, persiste et
signe, ainsi que l'interprète en
langue Espagnole.-

Les Inspecteurs de Police Mobile.

Ricardo Saur *[Signature]*

Continuant notre enquête, entendons le nommé S MZ G RCI
Ricardo, qui déclare:

..J'affirme que les bijoux, montres, etc figurant sur l'in
ventaire sont bien ma propriété.- Je vous en ai déjà indiqué
l'origine, et c'est moi-même qui les ai apportés d'Espagne
lors de ma retraite, le 10 février 1939 pour préciser.-

3 L: J'ai bien touché pour mon usage personnel, la somme de
Mille sept cent cinquante francs, mensuellement, du S.R.R.R.
(Service de soutien Réfugiés Espagnols) de Mars à août 1939
incluse, soit six mois.- Je n'ai jamais perçu de somme de Dix
Mille francs, pour distribuer aux autres réfugiés.- Je n'ai
touché par l'intermédiaire du Commandement du Camp, et sur
le dépôt qui y est actuellement, qu'une somme de six cent cin
quante francs, et cela en deux paiements, pour mon entretien
au Camp.-

..Lecture faite, persiste et
signe, ainsi que l'interprète en
langue Espagnole.-

Les Inspecteurs de Police Mobile;

Ricardo Saur *[Signature]*

Entendons à nouveau le nommé S MZ G RCI. Ricardo, auquel
nous demandons de préciser si, lors de son entrée en France
c'est à dire le 10 février 1939, au moment de passer la fron
tière, il a déclaré à l'Administration des Douanes; les bijoux
et les montres figurant dans l'inventaire, annexé et signé
au main.- Il nous déclare:

Le 10 février 1939, à mon passage à la frontière France
Espagnole, j'ai eu de déclarer ces bijoux et montres à l'
Administration des Douanes.- Je n'ai pas rempli cette formal
ité par simple ignorance des lois françaises.-

3 L: Je portais ces valeurs en bijoux sur moi à ce moment
et n'ai pas cherché à les dissimuler.-

Lecture faite, persiste et
signe, ainsi que l'interprète en
langue Espagnole.-

Les Inspecteurs de Police Mobile;

Ricardo Saur *[Signature]*

Continuant notre enquête, entendons à nouveau le nommé SANZ G. ROLAND Richard, lequel répond comme suit à nos interpellations.

Il déclare: v

PEREA Juan

"Le Colonel m'a remis à Perpignan (P.O) une somme de Quarante-Cinq à Cinquante Mille Francs, pour donner des "acomptes" aux Officiers de ma Division, et aux Officiers des autres troupes entrées en France en même temps que moi. - J'ai immédiatement procédé à un paiement d'acomptes à environ 120 Officiers, de toutes armes qui venaient d'être internés comme moi au ce Camp. -

S-1 : Ma Division (Officiers) et les autres Officiers des troupes entrées en France en même temps que moi, étaient au Camp du Vernet, au nombre d'environ 400. - Les 120 Officiers à qui j'ai versé des acomptes étaient ceux qui figuraient les premiers sur une liste, commencée à Bourg-Madame et terminée en ce Camp. - En avril 1939, lorsque j'ai reçu assignation de résidence à La Tronquière (Lot) il me restait environ une quinzaine de Mille Francs, représentant la solde d'une trentaine d'Officiers, parmi les 120, que je n'avais pu payer avant mon départ. - Parmi ces trente Officiers, une douzaine environ n'ont pas été payés. -

S-1 : J'ai effectué deux sortes de paiements. -

1) Environ 90 Officiers ont été payés au Camp du Vernet et ont émargé sur une liste que détient actuellement mon ex secrétaire SOLA Antonio, Capitaine, interné au Camp de Sept-Fonds (T-et-G), il se peut toutefois que cet Officier se trouve dans une compagnie de travailleurs? -

2) Environ 20 Officiers, ont été payés par moi à l'aide de mandats-postaux depuis La Tronquière et les talons de ces mandats se trouvent à la Prefecture de Cahors. -

S-1 : Les 6000 Francs dont j'ai déjà parlé représentent la solde due à 10 ou 12 Officiers restant à payer. -

Lecture faite, persiste et signe, ainsi que l'interprète en langue Espagnole. -

Les Inspecteurs de Police Mobile

Esper
Richard Saur

Dont acte. -

[Signature]
[Signature]

Les Inspecteurs de Police Mobile.



[Signature]
[Signature]